



statut auto-entrepreneur

Par **val**, le **01/08/2009** à **11:18**

Bonjour,

je suis fleuriste, en grande difficulté financière, je me demandais si je pouvais passer de mon statut en nom propre en auto-entrepreneur, puisque je ne dépasse pas un c.a de 60000 euros/an

et si oui quelles sont les conditions, dois-je fermer le magasin un certain temps, et surtout est ce que ça en vaut la peine,

vous remerciant par avance de vos réponses,

bonne journée à tous

val